

AVIS

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 5-2023**

AVIS est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par le soussigné, Bastien Gaudet, greffier de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 3 avril 2023, le conseil municipal a adopté le premier projet de **règlement numéro 5-2023, ayant pour objet de modifier le plan de zonage et le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'agrandir la zone Cc3 à même les zones Ra80 et Ra82 de façon que la totalité du lot 4 093 652 y soit comprise.**
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **lundi 8 mai 2023, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur la disposition du projet de règlement numéro 5-2023, soit l'agrandissement d'une zone commerciale Cc à même deux zones résidentielles Ra, de manière à y inclure la totalité du terrain situé au 707, avenue de la Grande-Anse, pour qu'il ne soit plus sis sur trois (3) zones.
4. Les zones visées par cette modification au règlement de zonage sont les zones Cc3, Ra80 et Ra82. Sommairement, ces zones sont contenues à l'intérieur du quadrilatère formé par l'avenue de la Grande-Anse au nord-ouest, par le prolongement imaginaire de la 10^e rue Fortin au nord-est, par la 2^e rue Guimond au sud-ouest, et par la 4^e avenue Painchaud au sud-est.
5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 5-2023 et le conseil entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 5-2023 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. L'illustration de la zone concernée et le projet de règlement numéro 5-2023 sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien joint au présent avis.

Donné à La Pocatière, le 12 avril 2023.

Bastien Gaudet
Greffier